

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

SAV / Entretien :

de la UPH

Le client déclare que :

Equipe :

Odéric
8.01.25

- ☒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du
- ☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du

Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à Le Mans le 8.01.25 en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :



Signature du client :



Reçu chèque(s) N° Caisse d'Epargne N° 9642974

D'un montant de 110€

Fiche suivi entretien Et/Ou SAV

☐ VMI
 ☒ VPH
 ☒ EOLECOPASS
 ☐ VMC

REF Client : <i>Legosay</i>		Technicien :	accès	prévoir	Type de filtre	Type de piles : teleco/sonde	Pièces changées / observation divers	prochain entretien le :
date entretien	<i>8.01.25</i>	<i>Nade</i>	<i>bratrappe rien</i>		<i>Cin</i>	<i>Salon gavage Pile non changée</i>	<i>Pile Bypass changée ce n'est pas normal au bout de 9 mois</i>	<i>Avril 2026</i>

⚠ Les entretiens VPH peuvent être espacés de 12, 18 ou 24 mois maximum, selon l'état du filtre.

PS : bien remplir les feuilles de suivi de pièces Ventilairsec et Eoltec si besoin